

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 27 (1889)  
**Heft:** 35

**Artikel:** Le costume vaudois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191187>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Le costume vaudois.

Monsieur le rédacteur,

Depuis la Fête des Vignerons, les mânes de mes aïeux ne me laissent pas de repos. Ma grand'mère, surtout, m'apparaît dans tous mes rêves. Elle est le portrait d'une de mes filles, mais qu'elle est mignonne avec son chapeau à quille sur l'oreille, son corsage noir et ses manches bouffantes ! Je la vois, vive, alerte sous son costume pratique et gracieux, passer de la cuisine à son jardin, sauter de sa chambre proprette à la basse-cour, où aussitôt tous les habitants lui font le plus ravissant cortège ; je la vois, toujours identiquement vêtue, rondant avec ses compagnes, perchée parfois, un rateau sur l'épaule, sur quelque grand char de foin, ou revenant, une seille sous le bras, accorte et joyeuse, d'une pénible journée de vendange. J'ai cru l'apercevoir aussi dans un cortège de noce au bras d'un gars de dix-huit ans, tout fier dans son habit vert et ses culottes courtes ; je ne dois pas me tromper, mais ce grand jeune homme était bien le même qui allait devenir mon grand-père.

Beau temps que celui-là ! me disais-je ce matin en me réveillant et en ajustant les tuyaux étroits de mon pantalon. *O tempora, o mores!* ajoutai-je aussitôt, tout navré, en ouvrant une armoire, où ma redingote, qui ne m'était jamais apparue si noire et si étriquée, disparaissait sous un amoncellement de poufs et de volants. Que la garde-robe de ma grand'mère devait être plus modeste ! *Sancta simplicitas!* J'étais tout rêveur. Je comprenais enfin comment mon grand-père, un pauvre petit régent de village, avait pu laisser des économies à ses enfants. C'est clair ! les notes de tailleurs et de modistes ne pleuvaient pas chez lui.

Par une pente toute naturelle de rêveur, je me sentis devenir révolutionnaire, un révolutionnaire d'un nouveau genre, un révolutionnaire réactionnaire. C'est qu'il est tel retour au passé qui n'est que l'affranchissement d'un esclavage trop longtemps supporté. — Je suis bien décidé à briser

mes chaînes. Mais comment ?... comment ?...

La mode, le tyran contre lequel s'insurge mon âme révoltée est, je le crains bien, de ceux qui ont la vie dure. S'il ne s'agissait pour le renverser de son trône, que de mettre en ligne les gros bataillons du sexe fort, ce serait bientôt fait. Mais le despote a pour lui toutes les sympathies secrètes et avouées de cette puissance indomptée et indomptable : la femme. Essayez de contenir, de modérer seulement les allures indisciplinées du redoutable essaim. Abeilles travailleuses, aussi bien que guêpes folâtres, menaceront de tout le venin de leurs aiguillons l'imprudent qui oserait s'attaquer à l'idole à laquelle ces adoratrices frivoles offrent le plus doux de leur miel.

Au risque d'être couvert de piqûres, malgré le masque épais sous lequel, en apiculteur que je suis, j'essaie de m'abriter, il me prend envie de faire irruption dans le sanctuaire de ces belles dames. Je n'ose m'avancer jusqu'à la reine. A son âge... peine inutile. Peut-être aurai-je plus de succès auprès de cette jeunesse, dont le tourbillon m'aveugle bien quelque peu. A cet âge... voyons.

Jeunes filles, en vous supplie de toutes parts, depuis quelques jours, de faire sur l'autel de la patrie le sacrifice des falbalas, des chiffons et des chignons qui vous embarrassent et vous défigurent. Reprenez, vous dit-on, le costume de vos grand-mères, leur coquet chapeau, leur gracieux corsage, le cotillon court et les souliers plats des Perrettes d'autrefois.

Des jeunes gens résolus, — on le serait à moins, — joignant l'exemple au précepte, ont décidé d'organiser force bals et sauteries avec port obligatoire du costume traditionnel. A les entendre, il suffira de quelques tours de valse en culottes courtes et en jupes blanches pour voir l'infâme costume moderne banni à perpétuité. »

Je n'ai jamais douté un instant de la grande influence sociale qu'exer-

cent dans notre pays et ailleurs les bals et les sauteries. Leur attribuer le pouvoir de faire disparaître par enchantement robes et pantalons, j'ai un peu de peine à y croire.

Dieu me garde de médire de notre bon peuple. Mais je crois qu'il n'est pas plus de taille à se soustraire, de sa propre initiative, au despotisme du commerce juif et à la tyrannie des journaux de mode, qu'il ne l'a été à s'échapper des griffes de l'ours de Berne. Si le costume national, dont tant de bons esprits désirent la résurrection, doit sortir du coffre antique, où nous le conservons comme une relique, il le devra, non à la bonne volonté de quelques amis de nos traditions, mais à un acte d'autorité des sages qui président à nos destinées.

J'ai, Monsieur le rédacteur, une proposition à faire. Je ne la soumets pas au jury de vos lecteurs et de vos lectrices en opposition à celle des organisateurs de bals et sauteries. Je les laisse tout à leur aise sauter et valser. Mais il n'y a pas que le rond de danse où se montre la vie nationale dans son originalité. Il y a la rue où l'on flâne, le chemin où l'on court, la place où l'on coquette, le four où l'on jase, la fontaine où l'on médite, la réunion de chant où l'on s'oublie, la société de couture où l'on habille... et déshabille le prochain, le repas de noce où l'on chante, le goûter de baptême où l'on rit ; — il y a l'église, il y a l'école.

L'église... Quelle bénédiction du ciel si le cœur de nos femmes, jeunes et vieilles, pouvait être converti au costume vaudois ! Quelle transformation, je ne dis pas seulement dans l'aspect du saint lieu, mais de la vie religieuse elle-même. Plus de regards distraits, de chuchotements indiscrets sur les chapeaux et les robes des voisines, de Madame X. qui a trop de luxe pour sa bourse, de Mademoiselle Y... qui n'a décidément pas de goût, de cette dame qui s'habille comme une domestique et de cette domestique qui s'habille comme une dame. Les pauvres bénéficieraient de la reconnaissance des maris enri-

chis. Les pasteurs, enfin écoutés, pourraient laisser couler le flot de leur éloquence sans crainte de fatiguer l'attention d'auditeurs et d'auditrices, que rien ne distrairait plus des pensées sérieuses. Nous livrons ce sujet d'étude aux profondes méditations des corps ecclésiastiques qui ne peuvent manquer d'en tirer des résultats aussi surprenants qu'inattendus.

A l'école, même révolution. Plus de ces petits airs dédaigneux de la pimbêche que sa mère met plus de soin à pomponner qu'à instruire, plus de larmes avalées par la pauvre, toute vergogneuse dans sa méchante robe; plus de préférence de monsieur le régent pour les rubans roses et les châles bleus, plus de distinction entre la demoiselle à Madame la conseillère et la fille à la boulangère. Egalité, impartialité, justice... Oh! que de bienfaits tu nous apporterais, joli costume vaudois! Réfléchissez-y, éducateurs!

Or donc, je propose qu'il plaise aux commissions d'école du canton de Vaud de décider, qu'à partir de l'an de grâce 1889, en souvenir de la grande Fête des Vignerons, toutes les jeunes filles fréquentant une école publique soient obligées de porter le corsage noir, la jupe unie et le chapeau à quille. J'invite spécialement, comme tout particulièrement intéressé à la chose, Monsieur le directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne à soumettre la question aux délibérations des autorités de cette ville.

Excusez, Monsieur le rédacteur, ma hardiesse et ma longueur. La chose en vaut la peine. Une solennité comme celle de Vevey, qui a ravivé tant de souvenirs et réveillé tant de sentiments, ne peut passer sans laisser quelques résultats féconds. Les déesses sont remontées sur l'Olympe. Leurs chars triomphaux nous restent, nous ne savons trop qu'en faire. Les grands-prêtres ont choisi d'autres temples. Nous essayons de redonner vie à leurs savants accords; nous les répétons; mais, que le maître me pardonne, j'échange volontiers toutes les symphonies tourmentées, les développements thématiques et les chefs-d'œuvre de déclamation lyrique pour un refrain du *Ranz des vaches* et un couplet des *Marionnettes*.

Je ne puis, pour la même raison sans doute, m'empêcher de préférer à la mise recherchée de nos élégantes du jour, la simplicité de bon goût et la grâce naïve de ma grand'mère.

(Un père de nombreuses filles.)

### SAPEURS-POMPIERS

Le Congrès. — Les pompiers anglais. — Compagnies de femmes-pompiers. — Le premier pompier en France. — Curieux moyens de sauvetage en Amérique.

Un congrès de sapeurs-pompiers a lieu actuellement à Paris. Il sera suivi d'un concours international comportant les manœuvres des compagnies étrangères, et les concours partiels entre les compagnies françaises. Ce concours permettra d'étudier et comparer entr'eux le fonctionnement des services et les modes de secours pratiqués dans les divers pays, notamment à Londres et à New-York, où ils sont organisés sur des bases merveilleuses.

Il y aura là plus de 2000 hommes accourus de tous les coins du monde pour se réunir sur un même champ de manœuvres. On y remarque les pompiers anglais et la compagnie des *femmes-pompiers*, des *firewomen*, comme on les appelle de l'autre côté de la Manche.

Les pompiers anglais sont venus sans engins. Dans la crainte d'incendies, il ne leur a pas été permis de les emporter. Ils manœuvreront avec les pompes françaises.

Cette société de sauvetage, toute particulière, compte parmi ses membres 12 femmes, dont la présence n'a pour objet que de prouver que les engins sont d'une manœuvre si facile que la force y est superflue. Leur sergent, miss Mortemer, tenait, pendant le cortège, un gros bouquet offert par le comité d'organisation du congrès. Ces dames portent un élégant costume de drap gros bleu, formé d'un corsage ajusté, orné de gros boutons de métal, de revers et de parements de drap rouge, et d'une courte jupe laissant voir des bottes de cuir verni. Elles sont coiffées d'une sorte de toque de soie rouge sur laquelle est brodée une cocarde portant: *Life-saving Brigade*, et une croix rouge sur fond blanc. La même cocarde est cousue à leur corsage.

Les pompiers, au nombre de 80, portent une veste de drap bleu, serrée à la taille par un ceinturon de cuir. Ils sont coiffés de casques de cuir bouilli ou de métal. L'un d'eux porte un drapeau anglais, dont la hampe est surmontée d'un casque et sur lequel sont brodés ces mots: *Fire brigades of England. Visit to France, 1889.*

Les discussions du congrès démontreront d'une manière fort curieuse et intéressante toutes les améliorations apportées dans les moyens de combattre le feu. En France, par exemple, jusqu'au règne de Louis XIV,

on se bornait à prescrire à tous les maîtres ouvriers en bâtiments de donner leur adresse aux commissaires de quartier, pour être requis en cas d'incendie. Armés de pioches, de crocs et d'échelles, de seaux remplis à la chaîne, et parfois de grosses seringues montées sur deux roues et mues par des manivelles, les maçons, les charpentiers et les couvreurs marchaient au feu, à la débandade, sans le moindre enthousiasme.

Enfin, vers la fin du dix-septième siècle, un homme se rencontra qui, le premier, organisa d'une façon régulière la lutte contre l'incendie.

Le Comité des inscriptions parisiennes a précisément fait apposer, il y a quelques semaines, sur une maison de la rue Mazarine, cette inscription commémorative:

Ancien Hôtel des Pompes.

Dans cette maison  
est mort, le 21 avril 1723,  
François du Mouriez du Périer,  
d'Aix-en-Provence,  
sociétaire de la Comédie-Française,  
introducateur en France de la pompe à  
incendie,  
créateur du corps des pompiers  
de la ville de Paris.

Ce François du Périer fut, en effet, le premier pompier de France.

Il servit quelque temps de laquais à Molière, créa utilement quelques petits rôles, joua, aux côtés du maître, Dandin et Géronte, et quitta la Comédie-Française, en 1705, avec une pension de mille livres, après vingt années d'un honnête sociétariat.

Ce fut en somme un comédien de second ordre, mais aussi et surtout un homme d'un esprit inventif et d'une activité singulière, et « fort recommandable par son mérite dans les affaires et les mécaniques. »

Son titre de gloire est de s'être, plus d'un siècle avant le décret de 1817, chargé des secours contre l'incendie au moyen d'un matériel fourni par lui et servi par ses ouvriers, et d'avoir introduit en France la pompe de Van der Heyde, qu'il avait vu fonctionner en Hollande. Il fut ensuite chargé d'organiser le service du feu, de faire construire les pompes et engins nécessaires.

La direction des pompes fut alors placée dans la maison habitée par du Périer. Sur la porte d'entrée, une plaque de marbre portait l'inscription suivante:

*Pompes publiques pour remédier aux incendies sans qu'on soit tenu de rien payer.*

Terminons par quelques curieuses particularités sur ce qui se passe en